



UNIVERSITE PARIS-EST VAL-DE-MARNE (UPEC)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES-VERBAL

VENDREDI 8 JUILLET 2016

Parmi les membres élus du Conseil, étaient présents :

M. Olivier MONTAGNE, Président de l'Université

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

Mme Josette CADUSSEAU
Mme Sonia GUELTON
Mme Caroline OLLIVIER-YANIV
M. Gérard TEBOUL

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Johanna HABIB
Mme Patricia ALBANESE
Mme Vèrène CHEVALIER
M. Frédéric GERVAIS
M. Éric PELLET

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. Julien FREMONT
M. Julien GIRAL

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. Taylan TULZU (absent représenté à partir de 18 heures)
Mme Cécilia KOCH
Mme Sandie BARBOT

Suppléants

M. Mihai GUYARD

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

Mme Marie-Pascale MARTEL
M. Patrice DEPRez

Parmi les membres élus du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Luc HITTINGER (procuration donnée à Mme Caroline OLLIVIER-YANIV)
M. Pierre WOLKENSTEIN (procuration donnée à Mme Josette CADUSSEAU)

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Sylvie CIABRINI (procuration donnée à M. Julien GIRAL)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. Laurent ALIBERT (procuration donnée à M. Éric PELLET)

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. Taylan TUZLU (procuration donnée à Mme Cécilia KOCH à partir de 18 heures)
M. Valentin BURR (procuration donnée à Mme Sandie BARBOT)

Collège des personnalités extérieures :Titulaires

M. Didier DOUSSET (procuration donnée à M. Olivier MONTAGNE)
 Mme Jeannick LE LAGADEC (procuration donnée à M. Olivier MONTAGNE)
 M. Thomas TRUDY (procuration donnée à M. Julien GIRAL)
 M. Anthony CHOUMERT (procuration donnée à Mme Véréne CHEVALIER)
 M. Philippe SABATER (procuration donnée à M. Éric PELLET)

Parmi les membres non-élus du Conseil, étaient présents ou représentés :

Mme Jeanne-Marie BOIVIN, Vice-présidente du Conseil d'administration
 Mme Cécile BAJARD, Directrice du SCD
 M. Yann BASSAGLIA, Vice-président Commission de la Formation et de la vie universitaire
 M. Manuel BOUARD, Directeur général des services adjoint aux moyens
 M. Pierre COURAUD, Directeur opérationnel du projet Nouvelle Université
 Mme Marie-Albane DE SUREMAIN, Assesseure Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
 Mme Béatrice GILLE, Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des Universités
 Mme Anne-Lise HUMAIN-LAMOURE, Directrice de l'UFR Lettres Sciences Humaines
 M. Jean-Jacques ISRAEL, Directeur de l'UFR de Droit
 Mme Corinne LARRUE, Directrice de l'École d'Urbanisme de Paris
 Mme Emmanuelle LULIN, Direction des Affaires Juridiques et Générales
 Mme Brigitte MARIN, Directrice de l'ESPE
 M. Antoine METER, Directeur de l'IUT de Sénart-Fontainebleau
 M. Jacques MOSCOVICI, Directeur de l'UFR Sciences et Technologie
 M. Claude PASQUIER, Direction des services financiers
 M. Guillaume POIRET, Assesseur « Patrimoine et Territoire »
 Mme Florence RIOU, Direction des Affaires Juridiques et Générales
 M. Renaud SIOLY, Directeur Général adjoint en charge des ressources humaines
 M. Christian TUTIN, Vice-Président Prospective et Développement
 M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable

Parmi les membres élus du Conseil, étaient absents et non représentés :Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Frédéric BICHERON (procuration donnée à M. Pierre WOLKENSTEIN)

Collège B – dit « des autres enseignants » :

M. Benjamin MOIGNARD

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme Marie-Agnès DESPRES

Collège dit « des usagers » :Titulaires

Mme Émilie LEMAIRE
 Mme Victoria MARECAILLE

Suppléants

M. Colin FIEVET
 Mme Caroline ATTIAS
 M. François-Antoine CASCIANI

Mme Coline BAUE
M. Guillaume COUTIN

Collège des personnalités extérieures :

Titulaires

Mme Geneviève SERT

Suppléants

Mme Brigitte JEANVOINE
Mme Martine DUVERNOIS
Mme Frédérique HACHMI

Parmi les membres non-élus du Conseil, étaient absents et non représentés :

M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS
M. Éric ATHENOT, Vice-Président Relations Internationales
M. Jean-David AVENEL, Directeur de l'UFR AEI
M. Matthias BEEKMANN, Directeur de l'OSU
M. Gaël BLANC, Direction des Affaires Juridiques et Générales
Mme Julie CHENAYE, Responsable du service Vie de campus
M. Vincent CROSNIER DE BRIANT, Directeur de l'IPAG
Mme Patricia DE BERNARDI, Directrice du SUMPSS
Mme Catherine DEVILLE-CAVELLIN, Assesseure Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
M. Jean-Luc DUBOIS-RANDE, Directeur de l'UFR de Médecine
M. Laurent GADESSAUD, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry
Mme Dimitra GAKI, Direction du Patrimoine et Maintenance immobilière
Mme Clémence GROS, Directrice du Cabinet du Président de l'Université
M. Bernard JACQUET, Direction de la Recherche et de la Valorisation
M. Jean-Marie JOURAND, Directeur du service Communication
M. Thomas KHABOU, Vice-Président Étudiant
M. Gérard LAFARGUES, Assesseur Commission de la Recherche
M. Joan LE GOFF, Directeur de l'UFR Sciences Économiques et de Gestion
M. Éric LEONEL, Assesseur « Formation tout au long de la vie, relations avec les partenaires économiques et institutionnels »
M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE, Assesseur « Affaires juridiques »
M. Bruno PETEY-GIRARD, Vice-président Commission de la Recherche
Mme Bénédicte PICQUET-VARRAULT, Assesseure à la Commission de la Recherche
M. Alain ROSSI, Directeur des Systèmes d'information
M. Laurent THEVENET, Assesseur « Relations Internationales »

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ETABLISSEMENT	6
1.1 (1.2) Présentation de Lolita RUBENS, chargée de mission « égalité entre les hommes et les femmes »	6
1.2 (1.1) Actualité du dossier I-SITE — COMUE	7
1.3. Approbation du bilan social	22
1.4 Avis sur l'expertise pour la mise en sécurité du bâtiment de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine	30
2. QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES	32
2.1 Approbation des remises gracieuses et des acceptations en non-valeur.....	323233
2.2 Cession et réforme d'actifs mis au rebut	323233
3. Offre de formation	34
3.1 Approbation des annexes financières de Certificats Universitaires et de Diplômes Universitaires	34
3.2 Mise en œuvre de la période de césure à la rentrée 2016.....	36
4. RESSOURCES HUMAINES	38
4.1 Approbation de la politique indemnitaire de l'établissement (PIE)	38
5. QUESTIONS DIVERSES.....	414142

La séance est ouverte à 16 heures 28, sous la présidence de M. MONTAGNE.

M. LE PRESIDENT.- Bonjour à toutes et à tous.

Nous inverserons l'ordre des points 1.1 (actualité du dossier I-SITE – COMUE) et 1.2 (présentation de Lolita RUBENS, chargée de mission « égalité entre les hommes et les femmes »).

Des points peuvent être reportés au mois de septembre. Philippe VERSCHEURE m'a indiqué que le 2.1, l'approbation des remises gracieuses et des acceptations en non-valeur, peut attendre le mois de septembre.

De la même façon, Manuel BOUARD devant nous quitter et comme il n'y a pas d'urgence à traiter l'information sur les contrats et les conventions approuvés, nous reporterons ce point en septembre.

Florence RIOU m'a indiqué qu'il y avait eu un souci au niveau de la transmission des procès-verbaux.

Mme RIOU.- Non, le format des procès-verbaux mis sur la plate-forme n'était pas lisible. Le 1^{er} juillet, M. GIRAL nous a alertés. Nous les avons mis au format PDF, ils devraient pouvoir être téléchargés sans difficulté. Simplement, ce point peut être reporté.

M. LE PRESIDENT.- Cela laissera le temps à tout le monde de lire les documents dans un délai convenable.

Pour le reste, nous garderons les mêmes points et *a priori* le même ordre.

Je vais demander à Madame RUBENS de me rejoindre pour se présenter aux administrateurs.

1. VIE DE L'ETABLISSEMENT

1.1 (1.2) Présentation de Lolita RUBENS, chargée de mission « égalité entre les hommes et les femmes »

Mme RUBENS.- Je suis chargée de mission « égalité entre les hommes et les femmes ». Je suis Lolita RUBENS, maîtresse de conférences à l'IUT de Sénart depuis 2013, rattachée au Laboratoire interdisciplinaires de recherche sur les transformations des pratiques éducatives et sociales, le LIRTES. J'ai fait ma thèse à l'université de Nanterre sur la thématique du changement de comportement dans le domaine de l'environnement. Je travaille en psychologie sociale. Ma thématique était de voir comment inciter les personnes à changer de comportement dans le domaine de l'environnement mais cela peut être appliqué à beaucoup d'autres domaines. C'est une thématique de recherche que je traite encore

aujourd'hui. Je m'occupe également, dans un autre champ de recherche, des thématiques de confort au travail, satisfaction au travail et les aspects plus négatifs des risques psychosociaux et de la souffrance au travail.

La mission « égalité entre les hommes et les femmes » me paraît très intéressante. C'est une thématique qui me semble importante au niveau sociétal. Je pense qu'elle peut participer au bien-être de toutes les personnes travaillant ou étant à l'université.

L'idée serait de faire, dans un premier temps, un état des lieux de ce qui a déjà été fait et des contacts possibles, des personnes-ressources, notamment à l'université. Il y aura un biais sur la sensibilisation, à la fois des personnels et des étudiants - cela peut être autour du recrutement des personnels, mais aussi dans les filières -, et certainement un axe de partenariat avec les lycées et le secondaire. En effet, pour favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de l'université, il faut pouvoir travailler en amont de l'université.

(Applaudissements.)

1.2 (1.1) Actualité du dossier I-SITE - COMUE

M. LE PRESIDENT.- Beaucoup de choses se passent.

Pour revenir sur l'histoire récente qui accélère le dossier, je vous rappelle qu'en Conseil des membres du lundi 27 juin dernier, une proposition a été faite par le Président de la COMUE pour recentrer sur le plan institutionnel et donc thématique également le projet I-SITE qui devrait être déposé fin novembre 2016. Cette délibération a obtenu cinq voix pour et deux voix contre. Les cinq voix pour étaient celles de l'Ecole nationale des ponts et chaussées (ENPC), de l'Ecole supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique (ESIEE), de l'université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM) et de deux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (Ifsttar). Les deux votes contre étaient ceux de l'UPEC et de l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort.

Le vote a été relativement imposé ce jour-là, car un délai de 24 heures, de 48 heures ou d'une semaine était inenvisageable. Dans ce contexte, l'ensemble du projet, y compris le projet scientifique, doit être retravaillé en totalité.

Pendant le débat qui a précédé ce vote, dans un souci de collégialité et pour ne pas mener une politique qui tendrait à exclure des membres fondateurs de cette COMUE, j'ai proposé que l'on recentre plutôt l'axe thématique sur l'environnement. En termes de gouvernance,

cela permettait d'avoir une mutualisation de moyens et de discuter en interne d'une éventuelle coordination par la COMUE sur certains objets, mais pas de l'ensemble des formations au-delà des licences concernant l'UPEC. Ce recentrage thématique sur l'environnement a été refusé par le Président de la COMUE. Le vote s'est fait sur un axe, villes et leurs ingénieries.

Le projet I-SITE sera recentré sur ces thématiques, laissant la thématique santé et société de côté. Comme il y a eu un refus de recentrage sur la thématique de l'environnement, j'en conclus que l'axe environnement n'est pas dans l'axe villes et leurs ingénieries tel qu'il est décrit, ou en tout cas pas directement.

Cette situation, un peu unique en France, a ému le ministère - bien entendu, on est au-delà du projet de la fusion entre deux universités. Le Président de la COMUE n'a pas hésité à communiquer dès le jour même de ce Conseil des membres pour dire que deux membres fondateurs étaient exclus du projet I-SITE recentré, sans même attendre l'avis et le vote du Conseil d'administration, le Conseil des membres n'ayant pas d'autre pouvoir que celui de proposer une délibération au Conseil d'administration.

Par ailleurs, ce Conseil d'administration a été reporté au 19 juillet prochain, alors qu'il devait avoir lieu le 4 juillet. Le règlement intérieur et les statuts de la COMUE indiquent que les ordres du jour et les pièces qui s'y rapportent doivent être transmis aux membres du Conseil d'administration 15 jours avant la date de ce Conseil. C'est le signe que le 27 juin, quand la motion a été présentée, la décision de report du Conseil d'administration était déjà prise depuis au moins huit jours. On est dans une réflexion qui n'est pas réellement le reflet du contexte de surprise et de décision de dernière minute qui a été présenté aux membres fondateurs présents à ce Conseil des membres.

Je rappelle que nous sommes sept. Chaque membre a une voix et pèse le même poids que les autres, même si le point institutionnel est éventuellement différent.

Par rapport à cette proposition de délibération qui fera l'objet d'un examen par le Conseil d'administration de la COMUE, le 19 juillet prochain, avec un certain nombre d'interventions des doctorants de l'Hôpital intercommunal de Créteil, de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, de la faculté de médecine de Créteil, de moi-même et de l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, un Conseil d'administration informel a été maintenu lundi dernier. Un certain nombre de membres du Conseil d'administration étaient présents. Il manquait surtout les représentants des industries. Sur les 40 membres, à peu près une trentaine de membres étaient représentés.

La délibération qui a été présentée a été un peu modifiée par rapport à la délibération prise en Conseil des membres. C'est ce qui apparaît également dans l'ordre du jour du Conseil

d'administration de la COMUE du 19 juillet. Elle indiquait le recentrage institutionnel sur cinq établissements autour d'une thématique, villes et leurs ingénieries. La présentation proposée à l'administration n'indique pas le contexte des villes et leurs ingénieries, seulement le recentrage institutionnel sur cinq membres et, par ailleurs, c'est la nouveauté, des sous-ensembles du pôle santé et société peuvent éventuellement continuer, s'ils le souhaitent, de participer au montage du projet I-SITE.

Au-delà de la division, on en est à la phase hostile qui vise à briser la cohésion qui existe au sein de l'université Paris-Est Créteil, voire au sein de l'École nationale vétérinaire d'Alfort, dont acte.

Le 4 juillet, lundi dernier, au matin, cette motion a été présentée et discutée. J'ai ressenti une grande inquiétude, y compris de la part des membres fondateurs ayant voté pour cette proposition de délibération, et de la part de deux membres fondateurs qui jugent que le recentrage thématique et institutionnel est également territorial. En effet, le Val-de-Marne est exclu du projet. I-SITE comporte un T comme territoire. Un certain nombre de membres fondateurs qui restent dans le périmètre I-SITE sont extrêmement inquiets par cette restriction thématique, pas seulement les deux membres potentiellement exclus.

Les représentants de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, ceux des doctorants et des représentants étudiants se sont interrogés également sur l'impact que cela pouvait avoir. Le Centre national de la recherche scientifique a eu une position beaucoup plus neutre. Nous avons eu également des interventions de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris et du Conseil départemental du Val-de-Marne. Ces interventions n'ont en rien modifié la volonté de présenter ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil d'administration dans la motion et dans la délibération dont je vous ai donné le contenu.

Dans ce contexte et vu la communication externe extrêmement rapide de Philippe TCHAMITCHIAN, nous avons pris contact avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Nous avons eu, cette semaine, une réunion avec Christophe STRASSEL, directeur de cabinet de Thierry MANDON, en présence de Simone BONNAFOUS, de Mme GILLE, rectrice à Créteil, de la vice-présidente du Conseil d'administration, du vice-président à la Recherche et du doyen de la Faculté de médecine. La discussion a porté sur l'intérêt de maintenir une visibilité du pôle santé et société et d'envisager des solutions qui nous permettraient de rester visibles, y compris au niveau du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) et pour le ministère. Nous avons bien compris la recommandation politique qui était faite : à quelques mois des élections, s'il vous plaît, ne touchez pas aux COMUE. Nous en faisons partie, I-SITE est une question de label. Christophe STRASSEL s'est engagé à contacter Louis SCHWEITZER pour connaître la position du Commissariat général à

l'investissement (CGI), qui gère le Programme d'Investissements d'Avenir, sur la possibilité pour l'UPEC de proposer un deuxième projet, parallèlement à celui proposé par la COMUE, sur la thématique santé, société et environnement.

Nous n'allons pas attendre la réponse. Ce projet, de toute façon, rassemble un grand nombre de composantes et de forces de cette université. Au-delà de cela, il concerne l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort dans une thématique de santé globale (santé animale et santé humaine), et également des membres associés qui de fait étaient exclus du périmètre du nouveau projet I-SITE, qui sont l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), l'Institut national de veille sanitaire (INVS), l'Etablissement français du sang, l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, le Centre hospitalier intercommunal de Créteil, et tout le champ industriel dans le domaine de la santé. Concernant les industriels, je n'ai pas les échos, mais le premier contact avait lieu ce matin de 7 heures 30 à 9 heures pour un petit-déjeuner, avec les entreprises de BTP principalement. C'était organisé par la COMUE.

De plus, des démarches sont en cours pour intégrer dans ce projet l'Agence nationale de sécurité du médicament qui semble prête à se rapprocher de l'UPEC sur cette thématique santé et société. Elle est moins intéressée par l'environnement.

Dès aujourd'hui, certains ne vont pas passer un très bon été, je vais probablement solliciter quelques personnes. Je refuse de dire que l'on monte un COMEX, un mot un peu difficile à prononcer en ce moment. Ce serait une *task-force*, composée de deux comités. Premièrement, un Comité de gouvernance dont il conviendra de déterminer la gouvernance entre les membres fondateurs et les membres associés à ce projet qui pourrait être éventuellement déposé dans un projet I-SITE. S'il ne l'est pas, il fera l'objet d'un dépôt dans un autre cadre de projet du type PIA 3, par exemple.

De toute façon, cela conduira à la rédaction d'un dossier qui nous permettra de démontrer, peut-être au jury international, en tout cas au ministère, que l'UPEC n'est pas simplement un agitateur qui ensuite part à la plage avec sa serviette sous le bras, mais que nous travaillons et que la politique un peu hostile de la COMUE n'est pas acceptable. Il est hors de question de banaliser une pépite universitaire qui correspond à ce champ de recherche et de formation sur lequel nous avons réellement une originalité dans la mesure où, ne serait-ce que pour les membres fondateurs, il y a trois écoles nationales vétérinaires sur le territoire français, dont une en Ile-de-France, Maisons-Alfort. Cette originalité fait que nous sommes les seuls à pouvoir porter le projet sur le plan régional, voire sur le plan national.

Le consortium académique est extrêmement important aussi. Il n'est pas impossible que le Centre national de la recherche scientifique nous rejoigne ; c'est une demande très formelle

de la part de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

A côté de ce Comité de gouvernance, il y aura un Comité scientifique. Je ne donnerai pas de noms. Je vais solliciter ces prochains jours des personnes pour leur demander de rayer quelques jours de vacances de leur agenda, très probablement. Il s'agit de remonter un projet scientifique qui s'axe autour de la santé, de la société et de l'environnement. En revanche, j'ai sollicité Jean-Luc DUBOIS-RANDE pour présider ce Comité scientifique.

Il s'agit également, et dès maintenant, de travailler d'emblée avec les collectivités territoriales et le tissu économique du territoire. On l'a suffisamment reproché à la fois au premier projet I-SITE et à la rédaction du deuxième tel qu'il se déroule. J'ai pris des contacts, en premier lieu auprès de Sanofi. J'attends également des réponses d'Essilor et d'Air Liquide qui ont des implantations importantes en Val-de-Marne. Il y a bien entendu beaucoup d'autres industriels.

Il s'agit de travailler d'emblée avec un consortium industriel, de telle façon que, sur certains axes de recherche et éventuellement certains besoins en formation, il y ait une adéquation avec les besoins du territoire sur cet axe santé, société et environnement qui est de fait un axe fort du territoire Val-de-Marnais. En effet, il y a plus de 50 établissements de santé et 300 à 350 entreprises dans le domaine de la santé. Il faut un consortium qui paraît solide et territorialement bien implanté.

Nous allons attendre, selon la sollicitation de Thierry MANDON. Je sais aussi que, de son côté, le PDG de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale a sollicité également le Commissariat général à l'investissement pour obtenir une réponse le plus rapidement possible et si possible favorable pour le dépôt d'un I-SITE au mois de novembre.

Ce choix pose, quand même, pour les membres fondateurs et certains membres associés, un problème politique profond qui va au-delà de la loi Fioraso et des COMUE. Du fait des tutelles qui sont également associées, du côté du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, qui est en charge de la communication et du Programme d'Investissement d'Avenir, mais il y a également le ministère de l'Agriculture pour l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort et, pour l'UPEC et le domaine de la santé, le ministère de la Santé. Nous pourrions imaginer que la réforme de l'Etat puisse aussi être sollicitée. Parmi les tutelles de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, en particulier, existent aussi l'Industrie et l'Ecologie. C'est un dossier qui, à mon sens, sur un plan politique, est relativement large. C'est pourquoi il me paraît légitime de solliciter Louis SCHWEITZER, pour le Commissariat général à l'investissement, situé à Matignon, qui pilote le Programme d'Investissement d'Avenir.

L'objectif est qu'un dossier sur l'aspect gouvernance et scientifique soit prêt en septembre,

plus que dans ses grandes lignes, de telle façon qu'il puisse éventuellement faire l'objet d'une présentation. Je ne suis pas sûr que pour le premier Conseil d'administration, fixé le 16 septembre, ce soit totalement prêt. Mais le mois d'octobre est envisageable pour une validation du Conseil d'administration pour une présentation à I-SITE. De toute façon, même s'il n'y a pas d'I-SITE, il y aura une présentation de ce projet.

Ce projet, s'il est I-SITE, sera porté par les deux membres fondateurs UPEC et Ecole nationale vétérinaire d'Alfort. Comme l'a indiqué Philippe TCHAMITCHIAN, nous restons ouverts au fait d'accueillir éventuellement des sous-ensembles du pôle villes et leurs ingénieries pour éventuellement contribuer ou participer au travail que nous allons coordonner.

Voilà les informations que je souhaitais vous donner.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Mme ALBANESE.- J'aurais une question. Tu l'as un peu évoquée à la fin de ton discours en mentionnant I-SITE ou pas. On entend bien, à travers ta présentation, que nous sommes dans l'attente de l'accord de la personne du Commissariat général à l'investissement sur la possibilité pour notre établissement de déposer un second projet, si je comprends bien, dans le contexte de la présélection de notre COMUE dans la première vague. Est-ce cela ?

M. LE PRESIDENT.- Oui.

Mme ALBANESE.- Si nous n'avons pas cet accord du Commissariat général à l'investissement, qu'en est-il de ce projet que visiblement une partie de l'équipe de l'UPEC et de l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort va s'échiner à construire pendant tout l'été ? Quel est l'objectif, y compris en termes de structuration ? Vous avez une recommandation, visiblement, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) qui est de ne pas toucher à la COMUE. Cette proposition de créer un nouveau projet et de réfléchir à un nouveau mode de gouvernance, n'est-ce pas une façon pour l'UPEC de s'extraire de cette COMUE ?

M. LE PRESIDENT.- Je vais employer les mêmes arguments que Philippe TCHAMITCHIAN, ce n'est qu'un appel d'offres. Dans les appels d'offres, très classiquement, tout le monde n'est pas forcément concerné par le périmètre. Il n'y a rien de grave. C'est ce que dit Philippe TCHAMITCHIAN. Je ne trouve pas cela totalement innocent. Cela permet de poser le problème de la légitimité du dépôt du projet recentré au Commissariat général à l'investissement. Il n'y a rien d'écrit, il n'y a pas de règlement, ce n'est pas dans la loi. C'est un appel d'offres, effectivement. La COMUE Paris-Est a été dispensée de présélection, parce qu'elle était supposée présenter un projet amélioré et pas forcément totalement modifié. Or, les modifications sont importantes : le périmètre n'est plus le même, les

membres fondateurs qui participent ne sont plus les mêmes et un certain nombre de mots associés disparaissent. De plus, au niveau du tissu économique, un choix est fait plutôt sur le BTP, et le Val-de-Marne est exclu du périmètre.

Demander si éventuellement il est accepté un deuxième I-SITE revient également à poser la question de l'autre. L'arbitrage relève de décisions politiques à l'échelle du Premier ministre.

Nous n'allons pas nous échine à travailler, mais juste continuer de travailler. Je suis plus inquiet pour l'autre projet. Dans le projet tel qu'il a été écrit, le projet scientifique est quasiment bouclé, il y a de la santé partout. Six personnes de l'UPEC ont travaillé à la rédaction du projet scientifique du projet I-SITE qui est maintenant recentré. Il existe une forme de propriété intellectuelle là-dessus. Je ne suis pas inquiet sur la qualité du projet scientifique. Cela m'inquiète un peu pour l'autre axe, villes et leurs ingénieries, sur lequel il va falloir qu'ils réécrivent tout.

Par ailleurs, cela paraît extrêmement utile pour deux raisons. Donner l'image que l'on a sollicité le ministère et que l'on attend que le Commissariat général à l'investissement nous réponde et, d'ici là, on ferme l'université et on verra si l'on s'y met ou pas au mois de septembre n'est pas une bonne solution. D'autant plus qu'il y a une « offre publique d'achat » (OPA) hostile de la COMUE sur les sous-ensembles de l'UPEC. Ces derniers ont de quoi s'occuper sur un périmètre santé, société et environnement. Nous allons y travailler. Par ailleurs, s'il n'y a pas d'I-SITE, il y aura un PIA 3. Ce projet, plus il aura de temps pour être écrit, même si cela va être limite, meilleur il sera. Autant s'y mettre dès aujourd'hui.

Mme CHEVALIER.- En résumé, le périmètre scientifique ayant été unilatéralement transformé le 27 juin, s'il y a deux projets I-SITE, on ne voit pas pourquoi l'un serait plus avantageux, il me semble, dans la mesure où le périmètre est de toute façon transformé. Je ne vois pas pourquoi villes, environnement et leurs ingénieries aurait plus de chance que santé et société. C'était les deux.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a plus environnement.

Mme CHEVALIER.-

J'ai une petite question. En Conseil d'administration, le 24 juin, le Président de la COMUE disait que nous avons des contraintes qui sont celles de ne pas toucher à ce périmètre. Nous étions le vendredi. Il s'est passé le week-end. Le lundi, il a changé le périmètre, assez unilatéralement, puisqu'il a un peu pris de court tout le monde, si j'ai bien compris. J'aimerais savoir si cette question du périmètre sort de la présélection. Le fait d'être dispensé de la présélection et d'aller directement à l'épreuve à l'automne, est-ce écrit quelque part, premièrement ?

Deuxièmement, si nous n'avons pas été dispensés de l'épreuve de présélection, quand

aurait-il fallu rendre un projet ? En gros, ceux qui candidataient sans avoir été présélectionnés par un bon classement dans la session antérieure, quand auraient-ils dû rendre un pré projet ?

M. LE PRESIDENT.- La date exacte du pré projet était avant fin mai. Ils ont été auditionnés. Les décisions sont tombées aux alentours du 15 juin ; entre le 15 et le 20 juin. La fin de la présélection était extrêmement récente. Ceux qui ont été présélectionnés vont soumettre un dossier à la même date que les autres, aux alentours du 27 novembre, et seront auditionnés en janvier ou février 2017.

Cette présélection est intéressante. En dehors des deux scénarii de la fusion ou de l'évolution de l'ensemble des moyens au-dessus de la licence, y compris en recherche, ressources humaines, etc., au niveau de la COMUE, ces deux modèles ayant réussi leur I-SITE, d'autres modèles ont été présélectionnés. Ce qui est intéressant est ce qui s'est passé en Bretagne Pays-de-Loire : trois projets d'universités de la COMUE Bretagne Pays-de-Loire ont été déposés, Brest, Rennes et Nantes, et deux ont été présélectionnés, Nantes et Rennes. Pour celui de Nantes, en tout cas, c'est certain, la COMUE n'a aucun rôle. Il n'y a pas de notion de fusion de ces universités pour déposer un projet I-SITE qui serait piloté par la COMUE. Il n'est pas écrit que c'est forcément une COMUE qui dépose.

Par ailleurs, sur l'aspect des villes et leurs ingénieries, des prises de position m'inquiéteraient si je participais au projet. L'Ecole nationale des ponts et chaussées n'est pas très claire sur l'objectif. Elle a déclaré que, de toute façon, c'était très bien dans ce périmètre-là parce qu'elle entendait travailler avec Marne-la-Vallée et pas l'UPEC et qu'elle était opposée à la fusion des universités. Sachant qu'il est extrêmement clair qu'il n'y aura aucune remontée de l'Ecole nationale des ponts et chaussées au niveau de la COMUE.

Dans le cas de Nantes, il y a eu une fusion entre l'université de Nantes et Centrale Nantes, une grande école. L'Ecole nationale des ponts et chaussées ne mettra pas ses diplômes, sa marque ou ses budgets de recherche ; rien au niveau du consortium.

D'un autre côté, nous aurons du mal à trouver des établissements susceptibles de se rapprocher fortement : pour l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, c'est envisageable ; le Ministère de l'Agriculture, aussi ; mais les Agences nationales sont les Agences nationales ; concernant les établissements publics à caractère scientifique et technologique, je vois mal l'UPEC fusionner avec le Centre national de la recherche scientifique ou l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

Le caractère transformant à dix ans est dans l'appel d'offres. A mon sens, il n'y a pas que les fusions qui sont transformantes, cela peut aussi être, dans un domaine donné, d'ouvrir la porte des universités ou d'établissements qui travaillent dans ce domaine au tissu industriel,

par exemple, et voir ce qu'il est possible de construire ensemble. Nous n'y mettrons pas tout, parce que dans le domaine de la santé, nous avons un champ beaucoup plus large que l'industrie de la santé. Sur certains aspects et pour adapter nos formations aux besoins du territoire, il est intéressant d'associer les futurs employeurs du territoire. Cela peut être une histoire transformante, à dix ans, aussi transformante que le fait de faire fusionner les établissements.

Mme ALBANESE.- Je suis d'accord, c'est une vision de la transformation de notre établissement qui peut fonctionner sur un projet, comme celui qui a été présenté par Nantes, mais le contexte territorial est relativement différent de celui de l'Île-de-France. Le projet initial de rapprochement des deux établissements, UPEC et université Paris-Est Marne-la-Vallée, a aussi pour objectif de nous donner une plus grande envergure. Il y a aussi des enjeux de positionnement à l'international qui sont importants par rapport aux autres COMUE sur notre territoire.

N'est-ce pas un peu restreindre le potentiel de notre université que de ne voir que le volet transformant sur les seules interactions avec le tissu industriel, même si celles-ci peuvent être très importantes sur des thématiques en lien avec la santé ? Nantes a utilisé la même stratégie dans la présentation de son projet. Elle a aussi un maillage territorial très fort avec des partenaires socio-économiques importants. Leur atout est qu'ils ont réussi à établir un dialogue avec les grandes écoles d'ingénieurs. Je m'interroge sur ce qui nous permet de nous assurer qu'en nous recentrant sur nous-mêmes, comme cela, et en continuant un dialogue avec nos partenaires de la COMUE, cela nous donne plus de chances.

Un élément me semble important. Quand Philippe TCHAMITCHIAN est venu nous rencontrer et nous a présenté son projet le 27 juin dernier, les deux thématiques, santé et société, d'un côté, et Ville, environnement et leurs ingénieries de l'eau, de l'autre, étaient encore d'actualité. La volonté qu'il a exprimée était de faire en sorte de faire cohabiter ces deux thématiques et de demander l'engagement de notre communauté sur ces deux axes. Le positionnement de l'UPEC était plutôt de demander un recentrage sur un cœur de projet. Est-ce réellement le bon choix ?

M. LE PRESIDENT.- Ce serait un cœur fédérateur qui permettrait, dans un périmètre très proche, de rassembler l'ensemble des thématiques.

Mme ALBANESE.- Tu avais évoqué la notion d'environnement qui pouvait être une hypothèse. Finalement, cette notion d'environnement n'a-t-elle pas émergé trop tard ? Tu l'as évoquée lors du Conseil d'administration du 24. Visiblement, tu l'as présentée comme une possibilité à M. TCHAMITCHIAN lors du COMEX, mais n'était-ce pas trop tard ? N'aurait-il pas fallu que cette proposition soit plus discutée au sein du Comité scientifique qui

s'est réuni avec l'ensemble des membres ? Je pense que l'on peut intégrer le fait que les membres fondateurs de la COMUE ont senti l'urgence d'avoir des réponses claires et de se positionner sur un axe, puisque c'était aussi la volonté de l'UPEC de n'en défendre qu'un, plutôt que de travailler dans la concertation sur les deux axes scientifiques qui ont créé l'entité de notre communauté.

M. LE PRESIDENT.- J'ai parlé de l'aspect environnement et de l'environnement comme élément fédérateur avant le 27 et avant le 24. C'est revenu effectivement au COMEX du 27. Là, tout à coup, l'Ecole supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique trouvait cela pas inintéressant, l'Ecole nationale des ponts et chaussées disait que cela pouvait être une approche, potentiellement. L'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux aussi. Oui, en plus, nous resterions tous ensemble. La plus opposée était l'université Paris-Est Marne-la-Vallée. Philippe TCHAMITCHIAN a dit que c'était surtout un choix institutionnel et que nous retournerions à la même chose : sans fusion ni évolution des moyens, il fallait faire le tri des membres ayant participé, et le choix était de n'en garder que cinq.

Par ailleurs, je suis d'accord, ce n'est pas pareil en région et en Ile-de-France, on le voit bien pour les Initiatives d'excellence (IDEX). Ce qui est en question est la gouvernance de la COMUE et la gouvernance scientifique de ce projet. Cela jette un petit froid mais, entre les membres fondateurs de la COMUE, tout va bien. Ce sont les choix proposés par la COMUE qui ne conviennent pas bien.

Il n'est pas question de ma part et de notre part d'arrêter les rapprochements avec l'université Paris-Est Marne-la-Vallée, pas du tout, au contraire. Il faudrait que l'université Paris-Est Marne-la-Vallée arrête de dériver sur quelque chose qui s'éloigne complètement d'un projet de rapprochement : l'université Paris-Est Marne-la-Vallée dit qu'elle n'existe pas, qu'on a vocation à être plus gros, donc qu'on veut être avec d'autres. Finalement, c'est la Cité Descartes. C'est un changement de discours important, et ce discours date d'hier - il y avait une réunion des deux Directions des établissements des universités.

L'Ile-de-France, ce n'est pas pareil. On voit que du côté des Initiatives d'excellence Ile-de-France, cela va très mal. Certains disent qu'ils ont compris et qu'il faut fusionner. A partir du moment où certains déclarent cela, on voit des composantes scientifiques, en particulier de Paris 7, qui veulent rejoindre l'université Pierre-et-Marie-Curie (UPMC). Saclay a déclaré qu'il était hors de question d'avoir une fusion. Là-dedans, Polytechnique se trouve très bien toute seule – l'université Sims, c'est Polytechnique -, et l'Ecole des hautes études commerciales (HEC), un peu pareil. Les problèmes sont spécifiques. Je pense que dans des régions autres où il y a un lien très étroit entre les conseils généraux, les conseils régionaux,

les universités et leurs territoires, c'est beaucoup plus facile.

M. PELLET.- Nous pouvons prolonger le débat et faire semblant de croire que, finalement, nous avons le choix entre deux projets scientifiques et que si l'idée d'environnement avait surgi sur le campus scientifique plus tôt, nous aurions pu faire une synthèse. Il faut arrêter de faire semblant. Nous savons très bien que le problème n'était pas le contenu scientifique du projet I-SITE, Philippe TCHAMITCHIAN nous l'a dit en répondant aux questions. Il a dit : « *Le problème n'est pas le contenu scientifique du projet* ». En d'autres termes, on se moque complètement du contenu de ce projet I-SITE. Il a précisé : « *Ce qui compte est le mode de gouvernance intégrée.* » Il était d'accord avec cela.

En plus, le timing permet de comprendre que quand il est venu nous parler le 24, tout était nécessairement programmé, y compris l'annulation du Conseil d'administration du 4. Nous pouvons faire semblant de ne discuter que sur la surface et la crème des choses, la vérité est que l'enjeu est politique, un enjeu de mode de gouvernance.

Le problème est que notre université telle qu'elle fonctionne est encore une structure démocratique. C'est encore un lieu où les équipes de recherche et les équipes de formation peuvent constituer des projets et avoir voix au chapitre. La preuve, nous sommes élus ici pour cela. La COMUE n'est pas une structure démocratique. Les membres élus représentent 50 % au sein de la COMUE, ce qui veut dire que, par le jeu de l'alliance nominale, il est absolument impossible d'avoir une majorité qui aille contre ce que décide le Président. Sur le papier, démocratiquement, ce n'est pas possible. En tout cas, les spécialistes de l'histoire politique seraient les premiers à le montrer, une structure dans laquelle il n'y a que 50 % d'élus et 50 % de nommés n'est pas une structure démocratique.

La question est de savoir si nous acceptons une case, celle proposée : soit vous vous rendez, soit vous vous rendez. Nous n'acceptons pas. Le plan d'exclure l'UPEC était établi. Disons-le clairement, c'est évidemment une mesure punitive sur les options qui ont été prises. Nous pouvons regarder à long terme et considérer les choses autrement.

Olivier MONTAGNE parlait de l'avenir à dix ans et des processus transformants. Nous voyons tout ce qui se pose dans le débat au niveau des universités, y compris parisiennes. A un moment, la question va être posée. Les structures se montrent, pour beaucoup d'entre elles, prêtes à des collaborations dans un cadre notamment confédéral, c'est-à-dire sans perdre leur identité démocratique et sans pour autant déléguer leurs prérogatives. A un moment, les forces qui sont d'ordre politique et qui poussent à la fusion vont-elles entendre ce qui vient du terrain ?

Nous pouvons faire le pari que tout est joué d'avance et qu'il faut nous soumettre, et que puisqu'il faut nous soumettre, admettons ce que l'on nous dit et soumettons-nous dès

maintenant ; ou celui de défendre des principes, des valeurs et une certaine idée de l'université en misant sur le fait qu'à force de résistance sur le terrain, les politiques entendront que l'on peut faire autrement. A mon avis, il n'y a pas de raison pour qu'un jour les responsables des investissements scientifiques n'entendent pas qu'une structuration confédérale, associative, sans obligation de destruction des structures existantes permet parfaitement de fonctionner dans un projet scientifique.

M. LE PRESIDENT.- Je disais qu'il ne faut pas toucher aux COMUE, c'est une traduction des propos de Christophe STRASSEL. Thomas LARDEAU était présent à cette réunion également, il est un maire adjoint de Créteil, ce qui fait que nous nous croisons de temps en temps, et il est aussi au cabinet de Thierry MANDON. Il y a eu des discussions au sein du cabinet sur les résultats, en particulier les décisions du jury international qui sont un voile cachant une décision politique : le texte de création des COMUE est trop flou, on voit des COMUE qui s'occupent de relations internationales et d'autres qui veulent tout gouverner. On va se servir du PIA 2 et des IDEX I-SITE pour avoir des modes pas trop déviants, et c'est un modèle. C'est un choix politique. Ils se sont rendu compte que cela ne correspondait pas forcément à la réalité de certains terrains, en tout cas pas à celle de l'Île-de-France qui représente tout de même une bonne proportion de la recherche et des formations au niveau national.

Nous avons discuté de cela mais, de toute façon, le secrétaire d'Etat l'a bien dit : je suis d'accord, cela ne va pas, mais on est trop près des élections, il est trop tard pour rechanger. Cela veut dire que l'on ne discute pas, on met le couvercle dessus. C'est fait, c'est fait. On verra plus tard, on ne va pas remettre cela sur le tapis. Il ne faut pas toucher. C'est un dossier qui ne doit pas être ouvert. Cela le sera assez vite.

Mme OLLIVIER-YANIV.- Merci pour ces éléments. Je suis moins intéressée par les ennuis des COMUE qui ont déjà un IDEX ou par le concours entre l'UPEC et l'Université Paris-Est (UPE) que par des précisions sur ce qui est annoncé aujourd'hui. Nous apprenons la demande d'urgence d'un deuxième projet qui émanerait de la présélection du Future 1, qui était le premier projet présenté par l'Université Paris-Est à l'I-SITE et qui reste présélectionné. Pourrions-nous avoir des informations plus précises sur la possibilité de faire émerger deux projets distincts d'un projet Future 1 qui reste présélectionné par un jury ? Pouvons-nous avoir des éléments plus précis sur la recevabilité de ce processus qui est assez hétérodoxe par rapport à une démarche de sélection mise en place par le Commissariat et par un jury international, vis-à-vis des autres établissements qui candidatent ? Nantes, Rennes et Brest sont repassés par la procédure de présélection. Nous avons là une demande de dérogation très particulière, mais pas anodine.

M. LE PRESIDENT.- C'est ce que j'ai dit. Il faut attendre la réponse du Commissariat général à l'investissement.

Mme ALBANESE.- Quand devrait-elle arriver ?

M. LE PRESIDENT.- Si je le savais, je l'aurais indiqué aus administrateurs. Il y a aussi une autre échéance, le 19 juillet. Si le 19, il y a un vote contre, que se passe-t-il ? Je ne sais pas. Aujourd'hui, nous sommes le 8.

Je n'ai quoi qu'il en soit pas envie d'attendre le 19 pour me remettre au travail sur le projet. Il y a 11 jours. Vu ce qu'il nous reste, 11 jours, ce n'est pas beaucoup. Il faut constituer les groupes et les comités. Nous nous y mettons maintenant.

Mme ALBANESE.- Il pourrait y avoir un vote contre la motion proposée actuellement par Philippe TCHAMITCHIAN ?

M. LE PRESIDENT.- Oui. Pourquoi pas ?

Mme ALBANESE.- L'objectif, pour l'UPEC, est-il de présenter une autre motion en opposition à celle de Philippe TCHAMITCHIAN ? Les éléments que tu nous as présentés seront-ils présentés aux élus du Conseil d'administration le 19 ?

M. LE PRESIDENT.- S'il y a un petit débat avant le vote, je signalerai le fait que le pôle santé, société et environnement étant exclu de ce projet, nous continuons à travailler. S'il y a une réponse du Commissariat général à l'investissement avant, je la communiquerai. S'il n'y a pas de réponse, je ne dirai rien. Si le vote est opposé, je ne sais pas ce qui se passera. Qu'aucun projet I-SITE ne soit déposé, c'est la position de l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort qui est d'accord pour se remettre au travail. Je demande aussi que rien ne soit déposé. Nous n'avons pas connaissance de la légitimité à déposer un dossier modifié, même s'il n'en existe qu'un. Nous souhaiterions en proposer deux à la place d'un, pour garder l'ensemble des périmètres scientifiques. C'est un arbitrage. Il n'y a pas de loi. C'est un appel d'offres. Ce sont Manuel VALLS et le Commissaire général à l'investissement, Louis SCHWEITZER, qui décideront.

M. TUTIN.- Le problème de légitimité se posera pour les deux projets, y compris le projet amputé envisagé par la COMUE. Ce ne sont pas les mêmes périmètres institutionnels ni scientifiques.

M. LE PRESIDENT.- Il n'est pas question de s'arrêter de travailler sur ce pôle. Pour moi, rester sur deux pôles distincts n'était pas une bonne idée, on voyait bien qu'il y avait un problème. Le lien entre ces deux pôles est évident depuis des mois et des mois, depuis le premier dépôt du projet I-SITE, c'est l'environnement. La question est posée depuis des années. Pourquoi ne pas recentrer ?

Dans ce contexte, je ne sais pas ce qui sera décidé, personne ne sait, même pas Louis SCHWEITZER, probablement. J'imagine qu'il doit y réfléchir avant de donner une réponse. Le pôle santé et société doit continuer, et il faut continuer à travailler sur l'axe santé, société et environnement.

M. GUYARD.- Au niveau des autres axes qu'exige le projet I-SITE, les axes vie de campus et relations internationales, que prévoyez-vous ?

M. LE PRESIDENT.- Projet I-SITE ou de la COMUE ?

M. GUYARD.- Si vous demandez au Commissariat général à l'investissement une dérogation spéciale pour monter votre propre I-SITE, il y aura l'axe gouvernance, l'axe relations internationales, et l'axe vie de campus. Sur ces deux derniers, que prévoyez-vous, de mettre en place des comités ?

M. LE PRESIDENT.- Le projet, en termes de gouvernance, en tout cas, va faire l'objet d'un comité qui se réunira. Sous ce format-là, ce sera la première fois dans quelques jours. Je ne sais pas qui il y aura.

Recentrer sur le territoire du Val-de-Marne, c'était le projet de l'UPEC : plus s'ouvrir aux collectivités, avoir plus d'interactions avec les collectivités locales et les territoires, contribuer à la vie de campus comme le campus peut contribuer à la vie dans son territoire, s'ouvrir un peu plus à la population, communiquer un peu plus sur ce que nous faisons en termes de formations, sur les pépites de l'université, les grandes découvertes ; s'ouvrir plus.

En ce qui concerne les relations internationales, je pense que la visibilité n'est pas mauvaise. Aujourd'hui, je ne sais pas dire qui, en lien avec l'UPEC ou plutôt avec d'autres membres, y compris les membres associés comme l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, pourront participer. Nous sommes bien positionnés, avec un membre associé comme l'Institut national de la santé et de la recherche médicale qui est bien aussi. Ban KI-MOON vient de nommer Yves LEVY, PDG de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, membre d'une *task-force* Global Health, santé globale, au sein de l'ONU. Cela veut dire qu'une visibilité internationale existe sur la thématique. Justement, sur cette thématique, nous avons des forces.

M. GUYARD.- Je ne remets pas en question le fait que nous avons des forces. Nous avons un potentiel territorial de recherche et de formation très grand. Si le Commissariat général à l'investissement vous autorise à passer devant le jury, ce dernier sera très exigeant, nous ne pourrons pas avoir de C.

M. LE PRESIDENT.- C'est clair !

M. GUYARD.- Peut-être que des comités seraient souhaitables sur ces deux points, vie de

campus et relations internationales ?

M. LE PRESIDENT.- Pourquoi pas, oui. Je suis ouvert à toute proposition. Il faut écrire la copie. Il reste plus de six mois avant l'audition.

M. GUYARD.- Le rendu est en novembre.

M. LE PRESIDENT.- Fin novembre. En termes scientifiques, de nombreuses choses sont écrites. Sur le plan de la gouvernance, des choses sont certaines, nous aurons du mal à trouver une fusion sur ce périmètre. L'aspect transformant et innovant, c'est plutôt sur le travail commun avec le territoire.

Cela en fait partie. Il y a une vie de campus, effectivement, mais j'ai un peu l'impression que les personnes qui habitent autour ne savent pas ce qui se passe sur la dalle.

M. GUYARD.- Il y a des choses à inventer.

M. LE PRESIDENT.- Il faut plus communiquer. La vie du campus est indissociable de la vie de la ville dans laquelle il est implanté. Dieu sait s'il y a des villes, puisque nous avons beaucoup de sites. Il faut y réfléchir.

Pour monter un tel projet, il faut aussi nous faire aider de personnes qui ont un bon savoir-faire sur le montage de dossiers complexes, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale Transfert. Sur le côté relations internationales et valorisation, des contacts sont pris avec l'Institut national de la santé et de la recherche médicale Transfert pour avoir une aide logistique ; nous n'avons pas de réponse, aujourd'hui. Nous n'avons pas de réponse formelle de l'Agence nationale de sécurité du médicament non plus ; ce genre de décisions ne se prend pas comme cela.

M. GUYARD.- Quand l'aurez-vous ?

M. LE PRESIDENT.- Avant la fin du mois de juillet, je pense.

A l'Agence nationale de sécurité du médicament, il y a des problèmes, en ce moment.

Mme ALBANESE.- Le recentrage sur les thématiques de la santé, de la société et de l'environnement, avec la vision que vous en avez, couvre-t-il l'ensemble des thématiques et des champs disciplinaires des composantes de notre établissement ?

M. LE PRESIDENT.- Je ne peux pas dire qu'il les couvre toutes, mais une bonne partie. La santé, ce n'est pas la médecine.

Mme ALBANESE.- Je parle de tout le reste, société et environnement. Sont-ce des mots-clés dans lesquels tous les champs disciplinaires de notre établissement pourront entrer ?

M. LE PRESIDENT.- Je ne sais pas, mais toutes les composantes, à mon avis, ont quelque chose à mettre dans ce projet. C'est clair. Il y a un aspect sciences humaines, des aspects dans le domaine de l'éthique, de l'humanitaire, puisque des choses se passent dans ces

domaines avec les IUT où il y a aussi des travaux des laboratoires environnement ; avec les sciences de l'éducation et sciences sociales (SESS) ; et sur les aspects des activités physiques, du vieillissement et du bien vieillir, les sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) sont aussi un axe. Je ne vais pas citer toutes les composantes ; sur le management des établissements de santé et des organisations soignantes, c'est le cas avec la Faculté des sciences économiques et de gestion (FSEG), et avec l'Institut d'administration des entreprises (IAE), bien entendu, sur l'urbanisme. Pour l'instant, nous serons trop riches sur le projet scientifique. Il faut voir jusqu'où nous allons pour qu'il soit cohérent et audible. Aujourd'hui, aucun périmètre n'est fixé. L'idée est que ce projet permette de rassembler l'ensemble des forces de. En droit de la santé aussi il y a des formations et de la recherche.

S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose d'avancer dans l'ordre du jour. Il reste quelques points, hormis ceux reportés au mois de septembre.

Il est bien entendu que, même en dehors des Conseils d'administration, il y aura une communication sur l'avancée du projet. Si demain nous apprenons de Louis SCHWEITZER que nous sommes autorisés à déposer un projet, je n'attendrai pas le Conseil d'administration du 16 septembre pour vous l'annoncer. De toute façon, nous vous solliciterons avant, peut-être même au mois d'août.

1.3. Approbation du bilan social

(Projection de diapositives.)

M. SIOLY.- Le bilan social de l'UPEC dresse un panorama actualisé de l'ensemble des personnels enseignants et non enseignants pour l'année 2015. A partir d'informations statistiques objectives, il offre une vision à la fois globale et précise des personnels contribuant au fonctionnement de l'établissement. Il présente les indicateurs utiles au pilotage des ressources humaines, les effectifs détaillés et les caractéristiques des agents (carrières et conditions de travail).

Il a été présenté aux séances du Comité technique du 28 juin et du 7 juillet.

La présentation de ce bilan s'appuiera sur un ensemble d'indicateurs qui reprend les trois dernières années 2013, 2014 et 2015.

D'abord, voyons les effectifs : 2 643 personnels en 2015, avec environ 60 % d'enseignants et 40 % de BIATSS, c'est-à-dire 1 552 enseignants et 1 034 personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, social et santé (BIATSS) ; et 57 contrats de recherche.

Pour apporter des éléments de comparaison, la dernière étude du Ministère permettant de comparer le taux d'encadrement de l'UPEC et des autres établissements d'enseignement supérieur de même typologie date de 2013. Les données sont un peu anciennes. Depuis 2013, il y a eu, pour l'UPEC en tout cas, un accroissement des effectifs étudiants. Si l'on rapporte les effectifs des personnels aux effectifs étudiants, il apparaît que le taux d'encadrement pédagogique est assez proche, quoique légèrement inférieur, de celui d'établissements de même typologie : 5,4 % contre 5,5 % pour les établissements de même typologie. Pour les personnels BIATSS, l'écart est plus important, puisqu'il est de 33,4 % pour l'UPEC contre 3,9 % pour les établissements de même typologie. Cela représente une centaine de personnels BIATSS d'écart.

Sur la répartition entre les fonctionnaires et les contractuels, la part d'agents contractuels parmi les agents de l'UPEC a baissé significativement, en 2014, pour atteindre un nouveau plancher, notamment par les effets de la politique de titularisation conjugués aux effets du dispositif Sauvadet. De plus, en 2014, une légère consommation des emplois contractuels accentue cet effet de diminution de la part des agents contractuels. Cette tendance est marquée sur plusieurs années. On note les efforts de la politique de l'établissement en matière de déprécarisation des personnels contractuels.

On note en 2015 un léger accroissement de 2 % chez les personnels BIATSS lié à des recrutements contractuels attendus, notamment sur certains postes difficiles à pourvoir, dans des domaines précis, l'informatique et le patrimoine, et une stabilisation des effectifs des contractuels pour les enseignants.

Il y a une différence de recours aux agents non titulaires entre personnels enseignants et personnels BIATSS puisqu'il y a, pour les personnels enseignants, des supports Etat dédiés au recrutement d'agents non titulaires. Je pense notamment aux postes des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) et d'associés. Ce n'est pas le cas pour les personnels BIATSS.

Une diminution également est à noter sur les contrats de recherche.

Concernant la parité, les hommes sont majoritairement représentés chez les enseignants alors que les femmes sont plus nombreuses chez les BIATSS. Pour les enseignants, la répartition est de 53 % pour les hommes et de 47 % pour les femmes, mais la représentation est différente selon les catégories. Pour les enseignants du second degré, la représentation change puisque la population est majoritairement féminine à 53 %.

Il faut noter aussi la question des attachés temporaires d'enseignement et de recherche qui représentent aussi l'enjeu du vivier. On a un équilibre entre la représentation féminine et masculine, avec une légère majorité pour la population féminine, à 51 %. C'est à mettre en

regard de la pyramide des âges des enseignants qui montre une féminisation de la population enseignante dans les recrutements.

Pour les personnels BIATSS, la représentation est inverse. La population est essentiellement féminine, notamment dans la filière de l'Administration de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur (AENES). C'est un peu moins marqué pour la filière des Ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF) du fait de certains métiers qui recrutent essentiellement des hommes, dans les filières techniques et informatiques.

Concernant la répartition des effectifs dans les composantes, elle est globalement stable par rapport aux évolutions constatées les années précédentes. La répartition est globalement de 82 % pour les composantes, et 18 % de la population est affectée dans les services centraux.

Si l'on regarde l'ensemble de la population, la répartition est biaisée par le fait que les enseignants sont affectés dans les composantes.

Si l'on prend la population BIATSS, on s'aperçoit que 46 % de cette population est affectée dans les services, et 54 % dans les composantes.

Vous avez aussi une représentation par composante de l'évolution des effectifs sur 2013, 2014 et 2015. On remarque une stabilité des effectifs.

La répartition des effectifs par âge nous donne la pyramide des âges. Il faut noter une inversion par rapport aux codes habituels, puisque la population féminine est à gauche alors qu'elle devrait être représentée à droite. On nous l'a fait remarquer en Comité technique. Au prochain bilan social, nous ferons attention à bien respecter les codes. Pour la pyramide des âges des enseignants, notez cette féminisation des recrutements. Dans les premières tranches, on note plus de recrutements de femmes que d'hommes.

La masse salariale est en hausse constante, mais cette hausse est moins marquée en 2015 : 0,3 % en 2015 alors qu'elle était de 1 % en 2014 et 3 % en 2013. On notera une diminution d'environ 1 % des rémunérations principales et accessoires, la hausse portant sur les primes et indemnités et surtout sur les cotisations sociales, les taxes et les prestations sociales. C'est lié en partie à l'augmentation des cotisations, mais aussi à la politique de titularisation qui fait que le coût de la pension civile s'ajoute du fait de nouveaux personnels titulaires recrutés. Un agent titulaire coûte plus cher pour l'employeur qu'un agent contractuel, à cause notamment de la part de la pension civile.

La part des cotisations sociales dans la masse salariale, stabilisée en 2014 avec 40 %, s'élève à 40,6 % en 2015.

Pour 2016, il y a eu une augmentation du taux de la pension civile. Nous en verrons les

effets sur la masse salariale 2016.

Concernant les heures complémentaires, vous avez un tableau. Ce sont les cours complémentaires et les heures de vacation pour 2013, 2014 et 2015 par composante.

Le mouvement de hausse des montants payés par les composantes au titre des cours complémentaires 2014 est stoppé en 2015, pour cette année. Les dépenses ont diminué globalement de 217 k€. Cette tendance se retrouve dans la plupart des composantes.

Faisons un point sur le handicap et le recrutement et la situation des personnels en situation de handicap à l'université. Nous sommes bien loin du taux des 6 % à atteindre avec les 47 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi recensés en 2015. C'est une forte augmentation par rapport à 2014. Néanmoins, nous avons un taux d'emploi de personnes en situation de handicap de 1,77 %. Il nous manque une centaine de personnes en situation de handicap si nous souhaitions atteindre ce taux de 6 %.

Si l'on prend l'axe recrutement pour pouvoir atteindre ce taux, les conditions actuelles de recrutement font que l'obligation pèse essentiellement sur les personnels BIATSS. La possibilité la plus efficace pour faire augmenter ce taux serait d'identifier les personnes en interne en situation de handicap. Il y a encore beaucoup de sous-déclarations liées à une hésitation à se déclarer et à se faire connaître comme étant bénéficiaire de l'obligation d'emploi.

Cela a des effets financiers. Vous savez que l'UPEC doit, du fait de ce taux inférieur aux 6 %, verser une contribution au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) qui s'élève en 2015 à 507 k€ et qui augmentera encore en 2016. Les établissements d'enseignement supérieur bénéficient d'une période de transition. Nous ne sommes pas tenus de verser la totalité des cotisations. C'est la dernière année. Nous sommes à 75 %. En 2016, nous serons à taux plein, nous devons payer la totalité de la contribution.

Des éléments concernant la parité et la rémunération : 40 % des femmes ont une rémunération inférieure à 30 k€ contre 23 % pour les hommes ; 53 % des femmes se situent dans la tranche de rémunération de 30 k€ à 60 k€ contre 62 % pour les hommes ; et 6 % des femmes ont une rémunération supérieure à 60 k€ contre 15 % des hommes. La part des femmes percevant une rémunération entre 30 k€ et 60 k€ augmente, principalement par une baisse de la part des femmes percevant une rémunération inférieure à 30 k€.

J'apporte une précision, car une question a été posée en Comité technique. Le tableau est un peu biaisé, notamment pour les rémunérations inférieures à 20 k€, puisque sont comptabilisés les personnels rémunérés sur l'établissement sur une année, y compris lorsque l'agent a effectué un ou deux mois de contrat.

Concernant les personnels exerçant à temps partiel, parmi les enseignants exerçant à temps partiel, 92 % exercent à 50 % et ce sont pour 71 % des contractuels. On peut remarquer la part importante de la population masculine. Expliquons ces chiffres liés à la spécificité de certains emplois qui recrutent. La réalité est que ce n'est pas du temps partiel. Cela a été comptabilisé comme du temps partiel, mais c'est du temps incomplet. Un certain nombre de contrats sont des contrats à 50 % - cela peut être des contrats d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche, mais ce sont surtout les contrats d'associés. Il faut avoir cette réalité en tête pour pouvoir analyser les chiffres du temps partiel pour les enseignants.

Pour les personnels BIATSS qui exercent à temps partiel, 89 % de ces personnes exercent à 80 % ou à 90 % et ce sont pour 93 % des fonctionnaires.

Les éléments sur la formation vont montrer une dynamique de la formation en 2015 en comparaison aux années passées, 2014 et 2013, dynamique qui se trouve dans l'augmentation de la part d'enseignants ayant bénéficié d'une formation continue à l'UPEC. Nous parlons de la formation des personnels.

Il faut préciser que, là encore, les informations relatives à la formation des enseignants ne correspondent pas tout à fait à la réalité. Les chiffres présentés ici sont les chiffres des agents formés à l'UPEC dans le cadre du plan de formation, donc recensés par le service de formation des personnels à la DRH de l'UPEC. Or, il y a d'autres possibilités de financer les formations pour les enseignants, dans les composantes, et des dispositifs existent aussi au Service d'appui à la pédagogie et aux usages numériques (SAPUN), à l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) et à l'Université Paris-Est. Il y a également des formations au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFA), pour les enseignants.

Notons peut-être une meilleure connaissance du plan de formation par les enseignants et une augmentation de la part des enseignants ayant bénéficié d'une formation continue.

Pour les personnels BIATSS, remarquons une augmentation : la part des agents formés est de 80 % des effectifs contre 62 % en 2014, avec une répartition à peu près équivalente entre les catégories A, B et C.

Les formations ayant bénéficié le plus de cette dynamique sont des formations directement en lien avec l'exercice des missions des agents. Alors que ces formations étaient en diminution ces trois dernières années, on voit une reprise d'intérêt pour ces formations métier. Les formations à la bureautique sont également en forte augmentation en 2015, cela confirme l'augmentation de 2014. Par ailleurs, on note un intérêt pour les formations diplômantes, ce domaine ayant suivi une forte croissance entre 2012 et 2015.

On peut noter une diminution de la préparation aux concours, mais c'est lié en réalité à la fin

du dispositif Sauvadet et au fait qu'il y a moins d'agents non titulaires préparant le dispositif de titularisation du fait des efforts précédents marqués par l'établissement et de la diminution importante de la part d'agents contractuels à l'UPEC.

Voilà pour la présentation du bilan social.

M. LE PRESIDENT.- Il y a tout un dossier avec l'extraction des données et des informations principales.

Y a-t-il des questions ?

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Page 48, j'ai une question sur la répartition de la population par tranche de rémunération et type de population, notamment BIATSS. Quelque chose m'a frappé, en lisant ce tableau, entre 2014 et 2015, de manière extrêmement rapide. J'ai noté une modification très forte de la pyramide des rémunérations BIATSS avec une très forte diminution des agents en dessous de 30 k€ - c'est une très bonne nouvelle s'ils ont été augmentés -, et une assez forte augmentation au-dessus de 45 k€ - je doute que ce soit les mêmes qui soient passés de moins de 30 k€ à plus de 45 k€. Comment explique-t-on cette évolution très forte ? Cela s'est-il fait plutôt dans certains services que dans d'autres ?

M. SIOLY.- Une explication a été évoquée dans la partie des effectifs, la sous-consommation de certains emplois. Sur certains emplois, il a été très difficile de recruter, à cause d'une tension importante sur le marché du travail. Ce sont des postes à haute technicité, haute expertise, notamment dans les domaines de l'informatique et du patrimoine. Les candidats que nous trouvons viennent bien souvent de collectivités territoriales où le niveau de rémunération n'est pas le même. Pour pouvoir porter certains projets nécessaires au développement de l'établissement, il a fallu s'aligner, tout en faisant très attention. De nombreux candidats ont été éconduits parce que nous ne pouvions pas suivre la rémunération, mais cela a pu avoir comme effet d'augmenter cette pyramide des rémunérations.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- La baisse est très sensible, de 767 à 739, ce qui fait une trentaine d'emplois. Cela veut-il dire que l'on a supprimé des cadres B ou C pour créer plus de cadres A, par exemple ?

M. SIOLY.- Non. La structure des emplois est relativement stable.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Je prends les chiffres.

M. SIOLY.- Il y a eu des demandes de repyramidages de postes, ceux de C en B et de B en A étant les plus fréquemment demandés. Dans la campagne d'emplois, il y a eu un effet de repyramidage des postes.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Pas l'année dernière.

Cela dépend des services.

M. SIOLY.- Sur l'établissement, il y a eu un effort de repyramidage des postes. C'est une politique continue de l'établissement depuis plusieurs années.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Pour le prochain bilan social, pourrions-nous avoir des éléments de comparaison entre le centre et les composantes ?

M. SIOLY.- Sur la rémunération ?

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Sur la rémunération et sur les repyramidages sur plusieurs années. Il serait intéressant d'avoir une idée de la politique administrative. Vous avez dit que 80 % des personnels sont portés par les composantes.

M. SIOLY.- Si nous avons le temps, nous pouvons préparer ce bilan dans le cadre de la campagne d'emplois pour éclairer la politique d'emploi à la lumière de plusieurs années.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Pour préparer la politique d'emploi, effectivement.

M. FREMONT.- C'est une demande que nous ferons à nouveau en Comité technique. Il serait important à mon avis de présenter aussi la rotation des personnels au sein des services et des composantes. Nous nous sommes aperçus que dans des services les personnels sont en constant changement. Il serait intéressant d'avoir les statistiques. Pensez-vous qu'il serait possible de l'avoir les prochaines années ?

M. SIOLY.- Il faut que nous nous entendions sur la manière d'apprécier et de calculer l'indicateur du *turn-over*. Effectivement, c'est un indicateur intéressant qui, d'ailleurs, est demandé par le CHSCT. Nous pouvons travailler sur cet indicateur.

Mme CHEVALIER.- Pour faire une remarque, je sais qu'il fait chaud et que nous en avons tous assez, mais j'aimerais que les administrateurs de l'établissement prennent sur leurs vacances pour regarder la page 60 du bilan social dans laquelle l'on a des tableaux à propos des heures des enseignants exécutées sur leurs services en heures complémentaires et les vacations. Comme j'ai assisté au Comité technique, j'ai un peu d'avance. J'ai fait une division, en mettant les heures complémentaires et les heures des vacataires et en rapportant cela à l'ensemble des heures distribuées dans l'établissement. On arrive à 54 % d'heures, si je ne me trompe pas, faites-en dehors des services statutaires de nos collègues enseignants et enseignants chercheurs. Je voulais simplement dire cela.

Depuis 2009 ou 2010, nous avons une augmentation constante du nombre d'étudiants dans les établissements. J'ai cru comprendre que nous en avons entre 30 000 et 40 000 en plus chaque année, cela veut dire une université comme l'UPEC en plus chaque année, sans que nous ayons le sentiment qu'une telle université éclot chaque année sur notre territoire ni les postes qui iraient avec. Je voulais juste rappeler cela. Quand on met en lien la pénurie des

postes et le nombre d'heures non statutaires... Je ne dis pas qu'il faudrait toutes les passer en statutaire, ce n'est pas mon propos, mais c'est énorme, 54 % du volume d'enseignement assuré en dehors des services statutaires.

M. LE PRESIDENT.- Il avait été précisé que certaines formations, de façon incompressible, avaient un pourcentage d'intervenants extérieurs.

Nous avons discuté d'un autre élément, même si c'est caché, voir comment nous nous situons par rapport aux autres, au moins des universités d'un périmètre comparable au nôtre.

M. SIOLY.- C'est à ce titre et suite aux remarques en Comité technique que j'ai donné des données du taux d'encadrement pédagogique, mais elles datent de 2013.

Je vous les donne. Je suis passé rapidement sur ces éléments. Les données datent de 2013. Depuis, l'UPEC a connu un accroissement de ses effectifs étudiants. Si l'on rapporte les populations enseignantes et BIATSS aux effectifs étudiants, cela donne, pour les personnels enseignants, un taux d'encadrement de 5,4 %.

Les établissements d'enseignement supérieur de même typologie, cela signifie les universités pluridisciplinaires avec santé ; l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation n'est pas un élément pris en compte dans la typologie. Si l'on prend les établissements d'enseignement supérieur de même typologie, on a 5,5 %. C'est relativement proche, mais nous sommes en dessous. Depuis 2013, il y a un accroissement des effectifs.

Pour les personnels BIATSS, l'écart est plus marqué : 3,4 % pour l'UPEC et 3,9 % pour les établissements de même typologie.

M. LE PRESIDENT.- Avez-vous d'autres questions ou remarques ?

(Il n'y en a pas.)

Mme RIOU.- Monsieur le Président, vous avez reçu procuration de M. DOUSSET et Mme LE LAGADEC

- Mme CADUSSEAU, vous avez reçu procuration de M. WOLKENSTEIN.
- Mme OLLIVIER-YANIV, vous avez procuration de M. HITTINGER.
- Mme CHEVALIER, vous avez procuration de M. CHOUMERT.
- M. PELLET, vous avez procuration de MM. SABATER et ALIBERT.
- M. GIRAL, vous avez procuration de M. TRUDY et de Mme CIABRINI.
- Mme BARBOT, vous avez reçu procuration de M. BURR.

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose de passer au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Le bilan social est approuvé à l'unanimité.

1.4 Avis sur l'expertise pour la mise en sécurité du bâtiment de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine

M. LE PRESIDENT.- Dimitra GAKI ne pouvait pas être là. C'est le dernier Conseil d'administration de présence sur le site de Dimitra GAKI. Je souhaite la remercier pour l'énorme travail qu'elle a pu réaliser au sein de l'UPEC. Il restera beaucoup de travail vu les chantiers en cours. Je voulais saluer ses capacités d'organisation au niveau de cette Direction, qui est un élément central de l'université, et lui rendre hommage au cours de cette session du Conseil d'administration. Elle prendra d'autres fonctions au 1^{er} septembre.

(Projection de diapositives.)

M. POIRET.- Vous avez eu le document en entier.

Les premières diapositives contiennent des éléments de contexte pour vous présenter la procédure, qui est une procédure réglementaire normale. Il s'agit, pour les projets de construction, de rendre nécessaire une expertise étayant la faisabilité technique et financière, mais également l'articulation de ces opérations avec la politique immobilière, notamment dans le cadre d'un contrat de plan Etat-région (CPER). Il va s'agir d'approuver ce document.

La procédure normale se fait notamment en lien étroit avec le rectorat qui a eu copie du présent document. La situation retenant notre attention est celle de la faculté de médecine dont les travaux de mise aux normes et de sécurité doivent faire l'objet de cette expertise.

Lors de son dernier passage, la Commission de sécurité du bâtiment a émis un avis favorable pour la poursuite de l'activité. Cet avis était subordonné à la réalisation de certains travaux, suite à la mise en évidence de défaillances, notamment dans le degré coupe-feu des planchers et les portances limitées de ces mêmes planchers. Par ailleurs, la fréquentation de l'établissement, supérieure à 1 500 personnes par jour, rendait nécessaire une modification du classement de ce bâtiment qui passait du deuxième rang au premier rang.

Les travaux porteront donc sur des dispositifs d'alerte d'évacuation, d'extinction d'incendie, de localisation et de résistance à la propagation et au renforcement de la sensibilité au feu de l'immeuble. Il s'agit de faire en sorte que le bâtiment réponde aux dernières normes de sécurité. La sous-commission départementale qui a analysé la présente expertise a donné son aval aussi bien à l'expertise elle-même qu'au phasage proposé. Les travaux se feront

tout en maintenant l'activité.

Il vous est communiqué le coût des travaux qui se monte à environ 6 M€, pris en charge à hauteur de 5 M€ par le contrat de plan Etat-région, le million restant étant pris en charge par l'université.

La conduite du projet relève d'une maîtrise d'ouvrage de l'université. La région assure la maîtrise d'œuvre. Par ailleurs, l'UPEC a demandé une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à un bureau d'études, le GLI, pour la réhabilitation électrique des courants forts.

Nous avons communiqué le phasage des travaux, qui s'étaleront en trois phases, de juillet 2016 jusqu'à la fin de l'année 2018. Le financement de l'UPEC concerne la première période. Ensuite, on passe au contrat de plan Etat-région. Ils commencent précisément à partir de juillet 2016 par des travaux concernant le tableau général basse tension du site, en profitant notamment de la coupure générale qui va avoir lieu.

Il vous est demandé d'approuver ce projet d'expertise pour que nous puissions poursuivre les opérations.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il des questions ?

Mme GUELTON.- Les planchers s'effondrent-ils ?

M. POIRET.- Non, il n'y a pas de risque d'effondrement mais la portance des poutres doit normalement répondre à certaines normes qui ont évolué avec le temps. Aujourd'hui, eu égard à l'usage et à la fréquentation, il convient d'adapter les planchers et de renforcer les poutres le cas échéant.

M. LE PRESIDENT.- D'autres points concernent le fait que ce bâtiment héberge à la fois des salles d'enseignement et des laboratoires avec des matériels extrêmement lourds, parfois inflammables.

Mme GUELTON.- C'est intéressant. Avez-vous prévu la période transitoire pendant les travaux ?

M. POIRET.- Il y a plusieurs choses, notamment la création d'une rocade au sein de la faculté. Ce sera fait en trois phases pour maintenir l'activité. Une partie du couloir du deuxième étage verra les équipes alterner progressivement à mesure que les travaux se feront, de manière à maintenir le maximum d'activités sur le site, même s'il y a certains déplacements de toutes les équipes, progressivement.

Par ailleurs, nous avons prévu l'achat d'Algeco pour remplacer les amphithéâtres. Nous n'avons pas le choix. La prise en charge de ces Algeco se fait dans le cadre du contrat de plan Etat-région. C'était prévu.

M. LE PRESIDENT.- Comme cela, il n'y aura plus du tout de parking !

M. POIRET.- Effectivement, il y aura encore plus de difficultés pour se garer.

M. PELLET.- Pour information, qui évalue le coût des travaux ? Est-ce à la suite d'un devis ?

M. POIRET.- Je n'ai pas l'antériorité des procédures cependant au vu des montants, il est clair que la désignation des entreprises appelées à intervenir sur ce futur chantier s'est faite après un appel d'offres et une mise en concurrence. Nous assurons la maîtrise d'ouvrage ce qui veut dire que nous avons en charge la coordination des équipes mais pas la réalisation elle-même. Ce sont les entreprises qui ont chiffré le montant des travaux dans le cadre de l'appel d'offre.

M. LE PRESIDENT.- Le coût est assez élevé. Il y a des transformations majeures. La sécurité incendie est obtenue si nous faisons des travaux pour que les étudiants restent dans les niveaux bas du bâtiment et aillent le moins possible dans les étages pour l'enseignement. Au niveau bas, il y a les bureaux, la scolarité et des amphithéâtres aménagés. Toute cette activité doit changer d'étage, de telle façon que les salles où il y a une circulation publique relativement faible se situent dans les étages les plus hauts, par exemple les laboratoires de recherche où d'ailleurs il est mieux de limiter la circulation d'étudiants ou de personnes étrangères à l'unité. Ce sont de gros travaux.

Avez-vous d'autres questions ?

(Il n'y en a pas.)

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

L'avis sur l'expertise est approuvé à l'unanimité.

2. QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES

2.1 Approbation des remises gracieuses et des acceptations en non-valeur

M. LE PRESIDENT.- Ce premier point est reporté au mois de septembre.

2.2 Cession et réforme d'actifs mis au rebut

(Projection de diapositives.)

M. VERSCHEURE.- Je vous présente deux points rapides : d'une part, sur les règles que nous souhaitons fixer en matière de cession d'actifs et, d'autre part, qu'une délégation soit donnée au Président en matière de décision de réforme de biens.

S'agissant des cessions d'actifs, le décret sur la gestion budgétaire et comptable publique

impose que les biens remis en cession, qui sont vendus, fassent l'objet d'un prix déterminé au préalable. La compétence pour déterminer ce prix relève du Conseil d'administration. Jusqu'à présent, nous n'avons jamais fixé de prix pour vendre des biens.

Il n'est pas prévu de vendre des biens actuellement, mais il est bon de fixer ce prix. Pour simplifier le dispositif, afin de ne pas vous demander de fixer le prix d'un bien à chaque fois, il est proposé de fixer de manière générale le prix de vente à la valeur nette comptable du bien. Qu'est-ce que la valeur nette comptable d'un bien ? C'est la valeur d'acquisition du bien déduction faite de tous les amortissements qui ont été pratiqués. Cela permet d'avoir un prix que nous pourrions appliquer systématiquement.

La deuxième délibération vise les réformes de bien, ceux mis au rebut sans valeur nette comptable. Jusqu'à présent, il est d'usage que les procédures de réforme fassent l'objet d'un vote du Conseil d'administration à partir de listes présentées tous les ans au Conseil d'administration. Vous savez que, maintenant, nous avons mis à jour notre inventaire physique et comptable. La dernière réserve des commissaires aux comptes a été levée. A ce titre, par tiers, nous procédons tous les ans à un réexamen de l'ensemble des inventaires physiques qui figure dans le patrimoine. Ainsi, nous procédons à un certain nombre de sorties de biens immobiliers. Il est nécessaire de faire ces sorties au fil de l'eau pour toujours maintenir ses qualités comptables.

De la même façon que le Conseil d'administration délègue au Président un certain nombre de compétences, nous vous proposons de déléguer au Président l'approbation des biens mis au rebut à partir de listes. Tous les ans, cette liste des biens mis au rebut, qui sera décidée par le Président, vous sera présentée pour information.

M. LE PRESIDENT.- Il y a deux votes séparés.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Si je ne me trompe pas, la valeur comptable nette d'un ordinateur au bout de cinq ans est de zéro. Cela veut-il dire qu'il peut être cédé sans forcément être mis au rebut ?

M. VERSCHEURE.- Oui, tout à fait.

M. LE PRESIDENT.- Nous allons passer au vote sur la première délibération.

M. VERSCHEURE.- Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de fixer le prix de vente des objets mobiliers à la valeur nette comptable.

(Il est procédé au vote à main levée.)

M. LE PRESIDENT.- Nous votons.

La délibération n° 1 est approuvée à l'unanimité.

Nous passons à la délibération n° 2.

M. VERSCHEURE.- Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de déléguer au Président de l'université l'approbation des mises au rebut d'actifs immobilisés.

M. LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n° 2 est approuvée à l'unanimité.

3. Offre de formation

3.1 Approbation des annexes financières de Certificats Universitaires et de Diplômes Universitaires

(Projection de diapositives.)

M. GERVAIS.- Si vous vous souvenez bien, au dernier Conseil d'administration, nous n'avions pas pu porter au vote la première vague de Diplômes Universitaires et Certificats Universitaires. Aujourd'hui, nous nous retrouvons avec cette première vague du 24 juin. Nous aurons un deuxième tableau avec une dizaine d'autres Diplômes Universitaires et Certificats Universitaires.

Exceptionnellement, puisque la Commission des moyens n'avait pas encore été nommée au moment où ces vagues sont passées à la Commission formation et vie universitaire (CFVU), j'étais le seul à l'étudier, avec Manuel BOUARD qui est déjà parti. J'ai passé l'ensemble de ces tableaux en bureau pour vérification. Bien entendu, à partir de la rentrée, comme une nouvelle Commission des moyens a été élue, les d'autres Diplômes Universitaires et les Certificats Universitaires passeront, comme nous le faisons auparavant, devant la Commission des moyens pour vérifier les aspects financiers.

Je rappelle qu'aujourd'hui nous regardons uniquement les aspects financiers, puisque l'opportunité et les aspects pédagogiques sont passés au vote de la Commission formation et vie universitaire. Pour la première vague, je pense que c'était le 13 juin. Pour la deuxième vague, c'est passé le 29 juin.

Concernant les Diplômes Universitaires et les Certificats Universitaires que je vous présente aujourd'hui, je n'ai pas vraiment repéré de problème. J'ai regardé, essentiellement, si le diplôme était autofinancé et si les montants indiqués au niveau des frais de gestion étaient pertinents ou pas. Sur les aspects pédagogiques, je fais totalement confiance à la Commission formation et vie universitaire.

C'est le premier tableau. Il n'y a pas que cela. Dans les documents de l'espace partagé, vous avez les fiches, diplôme par diplôme. Vous avez uniquement ici le tableau de synthèse avec les principaux tarifs et les équilibres financiers.

Avez-vous des questions ?

Mme CHEVALIER.- Peut-être que je mélange un peu. Je me demande si c'est à cet endroit-là que l'on parle des droits de scolarité ?

M. GERVAIS.- Oui. C'est bien là.

Mme CHEVALIER.- Ils n'y sont pas.

M. GERVAIS.- Si, ils y sont. On voit les droits spécifiques.

Mme CHEVALIER.- C'était pour vérifier que c'était bien à ce moment-là de la procédure que l'on en parlait.

M. GERVAIS.- Aujourd'hui, nous votons sur les fiches financières. Je voulais aussi faire remarquer que, sur celles-ci, il y avait une petite erreur : il est écrit 2015-2016 alors que ce sont les fiches pour 2016-2017. C'est un mauvais copier-coller.

Par ailleurs, je pense qu'il y a eu un travail, ces dernières années, en Commission des moyens, sur l'élaboration de la fameuse fiche financière. Ce travail peut être poursuivi mais nous commençons à avoir une vision assez bonne des dépenses et des ressources des différents diplômes.

Ce travail doit être poursuivi, en lien notamment avec Eric LEONEL et le Service commun d'éducation permanente et des partenariats entreprises (SCEPPE). Je pense que nous travaillerons plus globalement sur l'offre de formation continue et sur les vrais coûts, notamment les coûts complets. Ce sera l'un des chantiers menés en Commission des moyens à partir de la rentrée. Bien sûr, ce sera présenté en Conseil d'administration.

M. LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons passer au vote pour approbation de ces annexes financières sur ces Certificats Universitaires et Diplômes Universitaires.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Les annexes financières des Certificats Universitaires et des Diplômes Universitaires sont adoptées à l'unanimité.

M. GERVAIS.- Je voudrais préciser, avant de quitter ce bureau, que la nouvelle Commission des moyens se réunira pour la première fois début septembre, vers le 8 ou le 9. Nous vous indiquerons cela très prochainement.

3.2 Mise en œuvre de la période de césure à la rentrée 2016

(Projection de diapositives.)

Mme DE SUREMAIN.- Les modalités de la période de césure, qui peut consister en un semestre ou bien une année, ont été fixées l'année dernière par une circulaire publiée le 22 juillet 2015. Il n'était pas temps d'écrire un cadrage à cette époque. Cette césure a été mise en œuvre pour la première année en 2015-2016. La décision avait été prise l'année dernière de se réunir en juin 2016 pour faire le point et de produire un texte de cadrage propre à l'UPEC pour la mise en œuvre de cette période de césure.

Pour produire ce texte, nous avons réuni un groupe de travail composé d'élus de la Commission formation et vie universitaire, de représentants des composantes et surtout d'étudiants venus témoigner de cette première expérience de période de césure, d'un semestre ou un an. A l'UPEC, 11 étudiants répartis dans les différentes composantes ont déjà expérimenté ce dispositif.

Il s'agit d'interrompre son cursus classique d'études, pour un semestre ou une année universitaire, tout en sécurisant son parcours. Les étudiants qui sont en période de césure restent inscrits à l'université. C'est extrêmement important et intéressant pour eux. Cela leur permet de disposer de tous les services offerts par l'université. Celle-ci s'engage à les accompagner dans leurs démarches administratives, à vérifier notamment qu'ils disposent d'une couverture sociale.

Le retour des étudiants sur cette première expérience a été extrêmement positif en termes de maturité par rapport à leur projet. Les projets peuvent être extrêmement divers. On peut solliciter une période de césure pour des motifs que nous avons rassemblés au début de ce texte de cadrage. Cela va de l'acquisition d'une expérience dans un organisme d'accueil ou comme personnel rémunéré, un engagement éducatif de service civique ou de volontariat associatif, une période de formation distincte et disjointe de la formation d'origine, un projet de création d'activité ou une expérience personnelle de façon autonome. La liste est très variée. Il ne s'agit pas du tout de redoubler un dispositif de formation, un dispositif de stage ou un dispositif d'apprentissage de langue qui serait déjà dans un cursus « normal » d'études. Il ne s'agit pas de doubler un dispositif de formation dans le cadre d'un diplôme.

Vous êtes sollicités aujourd'hui pour examiner et valider ou non ce texte de cadrage de mise en œuvre de la période de césure à l'UPEC à partir de la rentrée 2016. Ce texte a été proposé et adopté à l'unanimité en Commission formation et vie universitaire.

Il me semble que les documents diffusés aujourd'hui ne sont pas la toute dernière version du texte de cadrage. Une correction a été apportée en Commission formation et vie universitaire

et validée à l'unanimité. En haut de la page 3, dans le paragraphe Accompagnement pédagogique, suite à la deuxième phrase : « *Lorsqu'il* [l'étudiant] *choisit de bénéficier d'un accompagnement pédagogique* », il a été ajouté : comprenant une dimension de formation, d'orientation ou d'insertion professionnelle. Les trois aspects de cet accompagnement pédagogiques sont donc bien déclinés.

J'ajoute que l'expression « *en sus* », à la fin, a été remplacée par : en plus. Je signale ces modifications qui ont été validées par la Commission formation et vie universitaire.

Vous êtes sollicités plus précisément aujourd'hui sur le point correspondant au montant des droits d'inscription. Un étudiant qui serait en période de césure et qui refuserait tout accompagnement pédagogique, c'est son droit le plus strict, serait exonéré de droits d'inscription. En revanche, un étudiant qui sollicite un accompagnement pédagogique comprenant toutes ces dimensions devra s'acquitter des droits d'inscription dans leur totalité.

Il y a en effet un accompagnement pédagogique qui suppose de rencontrer l'équipe pédagogique en amont de la césure et de bien définir le projet. Ensuite, il existe un suivi en cours d'année, et un retour à la fin de cette période de césure pour éventuellement valider des ECTS (European Credit Transfer and Accumulation System) qui sont en supplément du diplôme. Ils sont en plus du parcours normal de formation, cela ne vient pas se substituer à un quelconque dispositif. Cela permet aussi d'alimenter un portefeuille d'expériences et de compétences.

Vous êtes sollicités pour le cadrage, et particulièrement sur le fait de valider ces montants des droits d'inscription, l'exonération totale pour les étudiants qui n'auraient pas de suivi pédagogique et des montants dans leur totalité pour les étudiants qui en auraient un.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il des questions, remarques ou témoignages ?

Mme GUELTON.- A quoi cela sert-il de donner des ECTS en plus des ECTS de la formation ?

Mme DE SUREMAIN.- Ce sont des ECTS qui ne vont pas s'ajouter ou s'insérer dans le décompte des ECTS normaux pour un diplôme national. C'est assez symbolique. Il s'agit de montrer qu'un certain travail a été accompli, qu'il a été reconnu et auquel il peut être attribué une valeur, mais cela ne viendra pas en concurrence des ECTS d'un diplôme national. C'est porté au supplément du diplôme.

Mme BARBOT.- Le fait de mettre des ECTS en plus du diplôme montre que l'expérience réalisée par l'étudiant lors de son année de césure est là pour compléter sa formation et pas pour prendre la place de certaines matières lors de cette formation. Cette année lui a servi à quelque chose et il a rendu un travail, valorisé par des ECTS.

Mme GUELTON.- Cela pourrait-il se substituer au stage ?

Mme DE SUREMAIN.- Cela ne doit pas se substituer au stage compris dans un cursus de formation.

M. LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'autre question, nous allons passer au vote sur la mise en œuvre de cette année de césure pour la rentrée 2016.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La mise en œuvre de l'année de césure pour la rentrée 2016 est adoptée à l'unanimité.

4. Ressources humaines

4.1 Approbation de la politique indemnitaire de l'établissement (PIE)

M. LE PRESIDENT.- La politique indemnitaire de l'établissement est là pour sa dernière année de vie avant le passage au Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) qui fait l'objet d'un groupe de travail. Je vais laisser la parole à Jeanne-Marie BOIVIN.

(Projection de diapositives.)

Mme BOIVIN.- Vous avez reçu cette circulaire. Si vous souhaitez une présentation détaillée, Renaud SIOLY se fera un plaisir de vous exposer les principes de répartition et d'attribution de la part conjoncturelle et de la part structurelle de la politique indemnitaire de l'établissement. Mais, comme Olivier le rappelait en préambule, c'est la dernière année d'un système indemnitaire qui existe depuis plusieurs années et la circulaire est exactement la même que celle qui a été approuvée l'année dernière. Le Comité technique qui avait voté contre cette circulaire l'année dernière s'est abstenu cette année, eu égard d'une part au calendrier contraint d'une nouvelle direction qui a été élue en mars et qui a dû tout de suite se mettre au travail pour préparer la refonte complète du système indemnitaire du RIFSEEP qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2017, et eu égard aux premiers travaux sur cette refonte avec la nouvelle Direction dans le sens d'évolutions souhaitées par les organisations syndicales. Ce sont, d'une part, la prise en compte accrue des facteurs structurels, d'autre part, une plus grande équité entre les composantes et les différents services de l'université qui garantisse cependant à chacun de ne pas voir son niveau de primes diminuer et, enfin, le rattrapage, dans les limites des marges que nous laissera le budget constaté à la rentrée, avec des structures avec lesquelles nous pouvons nous comparer.

Autant dire que nous sommes à un moment où la circulaire sur laquelle vous allez voter appartient déjà d'une certaine façon au passé. Cela dit, si vous souhaitez avoir une

présentation détaillée de son fonctionnement, nous allons vous la présenter. Peut-être pourrions-nous nous en dispenser, du fait que c'est exactement la même que l'année dernière, que ses jours sont comptés, et étant donné la température et le fait que beaucoup d'entre nous sommes dans cette salle depuis 9 heures. C'est comme les administrateurs le souhaitent.

Souhaitez-vous une présentation détaillée de la circulaire 2016 sur la politique indemnitaire de l'établissement qui est exactement la circulaire 2015 ?

(Pas de réponse.)

Mme GUELTON.- J'entends bien et je suis un peu « rassurée » par rapport aux remontées qui nous ont été faites dans les établissements. Il me semble qu'une comparaison de cette politique par rapport aux autres établissements universitaires doit vraiment être engagée. On m'a remonté qu'il y avait des demandes de mutation un peu à cause de cela. Pour l'instant, ce sont des remontées. Je pense qu'un vrai travail, que vous avez annoncé, doit permettre de relativiser et de poser des marques à cette politique indemnitaire.

Mme BOIVIN.- Ce travail a déjà commencé. Au second groupe de travail, la DRH a comparé précisément notre système de primes actuel avec ce que j'ai appelé les établissements avec lesquels nous pouvons nous comparer, non seulement l'université cousine de Marne-la-Vallée, mais aussi des universités desquelles nous pouvons obtenir ces informations, ce qui n'est pas très simple. Les universités ne sont pas toutes disposées à donner leurs informations sur leur politique indemnitaire. Par ailleurs, il faut trouver des universités qui, structurellement, sont comparables à l'UPEC.

La DRH a aussi comparé le niveau de primes de l'UPEC avec les moyennes qui sont celles des établissements d'enseignement supérieur disponibles auprès du Ministère.

C'est sur la base aussi de cette analyse comparée que s'effectue le travail de refonte de cette politique dans le cadre du RIFSEEP.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Vous parlez d'un groupe de travail. Qui le compose ?

Mme BOIVIN.- C'est un groupe de travail du Comité technique. Ce sont les organisations syndicales, la DRH et la Direction de l'université.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Il n'y a pas de directeur de composantes, alors qu'ils sont chargés de mettre en œuvre en grande partie cette politique indemnitaire, n'est-ce pas ?

Mme BOIVIN.- Pour le moment, non. Nous en sommes à la mise à plat du système actuel et à la philosophie de la nouvelle politique indemnitaire. Effectivement, nous associerons les directeurs de composantes quand nous arriverons aux simulations concrètes.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- La philosophie serait intéressante, aussi.

Mme ALBANESE.- Vous évoquiez la difficulté à obtenir les chiffres sur la politique indemnitaire d'autres établissements. Vous mentionniez avoir les informations pour l'université Paris-Est Marne-la-Vallée. Y a-t-il d'autres universités auxquelles vous pouvez comparer nos chiffres ? Avez-vous le chiffre d'autres universités ?

Mme BOIVIN.- La DRH a obtenu les chiffres de Bordeaux 3. Nous essayons d'avoir ceux de Nantes, qui est plus proche comme structure pluridisciplinaire, avec la santé. Toutes les universités ne sont pas prêtes à nous les donner,

Mme ALBANESE.- Ne serait-il pas intéressant d'obtenir ces informations d'universités parisiennes ? On peut imaginer que les contraintes de nos personnels sont différentes, comme je l'évoquais précédemment, de celles d'universités dans d'autres régions.

Mme BOIVIN.- Nous cherchons à collecter un maximum d'informations. Il me semble que les plus intéressantes sont celles des universités qui présentent une structure proche. Nous allons à la pêche. Il n'est pas si facile que cela de pêcher ces informations.

M. TEBOUL.- Concernant la part conjoncturelle de la politique indemnitaire de l'établissement, quelle personne évalue l'engagement et l'investissement professionnel de l'agent, et sur quels critères ? Les critères sont-ils les mêmes pour tous les agents ? Y a-t-il des variations en fonction des composantes concernant les critères d'appréciation ?

Je voudrais savoir si le principe d'égalité, qui est nécessaire, est en l'espèce respecté - je suppose que oui -, et comment.

Mme BOIVIN.- La part conjoncturelle est bien sûr décidée entre les chefs de service qui se réunissent entre eux et qui essaient d'harmoniser leurs pratiques. Par définition, la part conjoncturelle est conjoncturelle. Elle dépend des composantes et de leurs priorités. L'une des raisons pour lesquelles les organisations syndicales demandent que la part structurelle soit majorée par rapport à la part conjoncturelle est pour essayer d'objectiver et sans doute d'uniformiser davantage l'ensemble de la prime.

M. TEBOUL.- La part conjoncturelle dépend des composantes et aussi de l'agent. Je voulais savoir s'il y a des grilles pour l'évaluation des investissements personnels réalisés par chacun des agents qui font l'objet d'une appréciation.

Mme BOIVIN.- La conjoncturelle est, comme je l'ai rappelé, conjoncturelle. Sans doute que l'une des évolutions demandées du système indemnitaire dans le cadre du RIFSEEP tient à la part qui était laissée à l'appréciation des supérieurs hiérarchiques et aussi à la part liée à l'agent.

M. FREMONT.- Deux choses interviennent dans le conjoncturel : les objectifs fixés à l'année avec son responsable administratif et les activités exceptionnelles durant l'année

universitaire (le passage à un nouvel outil de gestion, etc.)

M. TEBOUL.- Ces éléments sont pris en compte pour tout agent de la même manière.

Le problème est là. Il s'agit de savoir si des parts d'appréciation peuvent être subjectives ou pas dans la manière dont la part conjoncturelle est déterminée. C'était le sens de ma question. Je suppose qu'il y a nécessairement une appréciation subjective, mais peut-être peut-il y avoir une place pour une atteinte à ce principe. Y a-t-il des cas, des précédents, de contestation de la part de certains agents qui estiment qu'au regard de ces critères ils ont eu un investissement plus important que celui que l'on prétend ? Y a-t-il des difficultés sur ce point, sur la mise en œuvre ?

Mme BOIVIN.- Les agents peuvent toujours contester la proposition qui leur est faite.

M. TEBOUL.- Y a-t-il des cas, en pratique ?

Mme BOIVIN.- Je ne pense pas.

M. SIOLY.- Il existe deux cas de contestation !

M. FREMONT.- D'où l'importance des entretiens professionnels annuels qui se déroulent avec son responsable hiérarchique, son N + 1 ou N + 2, qui fixe les objectifs, notamment.

Mme BOIVIN.- Si vous ne souhaitez pas d'exposé plus détaillé, je vous propose d'approuver la circulaire.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Le Conseil d'administration se prononce pour l'approbation de la politique indemnitaire de l'établissement à l'unanimité moins trois abstentions ou procurations d'abstention.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il des questions diverses ?

M. BASSAGLIA.- J'ai un point d'information.

5. QUESTIONS DIVERSES

M. BASSAGLIA.- C'est un point d'information rapide qui concerne un appel à manifestation d'intérêt arrivé début juin dans nos services à propos de la transformation pédagogique et numérique. J'ai renvoyé cet appel à manifestation d'intérêt vers les directeurs de composante - vous l'avez tous reçu. J'avais demandé à Christophe MORIN, de la faculté des Sciences et Technologie, de coordonner la réponse que nous pouvions apporter, compte

tenu des délais extrêmement contraints.

Christophe a monté un groupe de travail. Il se propose de déposer une réponse à cet appel à manifestation d'intérêt. Pour l'instant, il n'y a pas d'engagement financier. La date limite de ce dépôt est ce soir à 22 heures.

Pour vous donner la suite du calendrier, les réponses pour savoir si ce pré projet est sélectionné seront en principe données le 19 juillet. Le projet final sera à déposer le 8 septembre.

Pourquoi vous en parler ? Le financement de ce genre de projets implique, comme d'habitude, une part de financement demandé et une part à investir de la part de l'UPEC. Je voulais vous prévenir que, si ce projet est retenu, je demanderai une validation à la Commission des moyens. En effet, c'est la seule instance qui pourra se prononcer avant la date limite de dépôt du 8 septembre, puisque notre Conseil d'administration de rentrée est prévu le 16 septembre, et qu'il sera trop tard.

S'il passe la présélection, je propose de présenter ce projet complet en Commission des moyens, pour qu'une instance démocratique de la communauté universitaire puisse être prévenue et juger de l'investissement qui lui est demandé. En l'occurrence, le projet est de 140 k€ avec un financement demandé de 70 k€ et un financement à apporter par l'UPEC de 70 k€.

Si vous le voulez, la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt peut être mise à votre disposition dès ce soir, en même temps qu'elle est déposée.

Mme GUELTON.- Pouvez-vous rappeler de quoi il s'agit ? Quel est le titre ?

M. BASSAGLIA.- L'appel à manifestation d'intérêt a été présentée sous l'intitulé : Transformation pédagogique et numérique. C'est le titre du ministère. Le projet déposé l'est sous l'acronyme Ascension (accompagnement, suivi, carnet de bord numérique, réussite, projet professionnel). Je peux développer le projet, mais vu l'heure et la température...

L'idée principale du projet est d'essayer, de façon expérimentale, sur quatre composantes qui participent à ce projet, de mettre en place un tableau de bord qui puisse permettre de suivre relativement précisément l'évolution des étudiants lors de leur entrée en université. Il s'agit de détecter le plus tôt possible les étudiants qui auraient besoin d'un processus de réorientation pour les accompagner, ou ceux qui auraient de fortes compétences et que l'on pourrait valoriser en leur proposant des doubles cursus. C'est une façon d'aider l'accompagnement des étudiants le plus tôt possible au cours de l'année.

Mme ALBANESE.- Quelles sont les composantes impliquées, à l'heure actuelle ?

M. BASSAGLIA.- Sciences et Technologie, Sciences de l'Education et Sciences Sociales,

Médecine et l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs de l'Université Paris-Est Créteil (ESIPE), le tout avec l'appui du Service d'Appui à la Pédagogie et aux Usages Numériques.

Mme ALBANESE.- Cela a-t-il été travaillé ?

M. BASSAGLIA.- Oui. Christophe a lancé un appel sur l'ensemble des composantes. Les personnes qui ont pu répondre, compte tenu des délais extrêmement contraints, se sont manifestées. Je remercie d'ailleurs toutes ces personnes de leur réactivité.

L'appel à manifestation d'intérêt est daté du 10 juin, de la part de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), avec un projet à rendre le 8 juillet. On peut difficilement aller plus vite. Nous ne l'avons pas eu tout de suite.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Lettres, Langues et Sciences Humaines (LLSH) a été contacté pour commencer à participer. Nous aurions été ravis de le faire, mais l'état de notre structure administrative aujourd'hui ne permet pas de mettre en place ce projet à la rentrée, à grand regret.

Mme BARBOT.- Y a-t-il eu une implication des étudiants sur l'appel ? Va-t-il avoir lieu ou pas du tout ?

M. BASSAGLIA.- A cette époque de l'année, il est difficile de contacter les étudiants. C'est pour cela que la commission qui y a réfléchi n'a pas impliqué les étudiants dans ce projet. Cela pourra être possible. Les contraintes sont extrêmement fortes. La période qui devra être consacrée à la rédaction du projet est entre le 22 août et le 7 septembre. Nous sommes extrêmement contraints par le temps. C'est pourquoi je voulais donner l'information aujourd'hui. Je compte présenter le projet définitif en Commission des moyens, la seule instance démocratique qui pourra se réunir à ce moment-là.

Mme HABIB.- Quel est le calendrier des Conseils d'administration, pour la rentrée, voire pour l'année ?

M. LE PRESIDENT.- Vous l'aurez avant la fermeture.

Le calendrier, le séquençage, est en cours de finalisation.

Le 16 septembre, ce sera à 14 heures 30. Il y a des Comités techniques, parfois, le même jour, donc quand c'est le cas, le Comité technique a lieu le matin et le Conseil d'administration l'après-midi.

Si cela ne bouge pas, ce sera le 14 octobre à 9 heures 30.

Mme BOIVIN.- Celui-là, parce qu'il est budgétaire, ne bougera pas. Vous pouvez le noter.

M. LE PRESIDENT.- Le 4 novembre, ce sera à 14 heures 30 car il y aura un Comité technique le matin.

Le 25 novembre le CA aura lieu à 9 heures 30.

Mme ALBANESE.- Nous avons évoqué la Commission des moyens. Il serait bien d'avoir un calendrier de la Commission des moyens également.

M. LE PRESIDENT.- La première Commission des moyens aura lieu *a priori* le 9 septembre à 14 heures.

Mme ALBANESE.- J'ai un autre élément à propos de la Commission des moyens et la Commission des statuts. Lors d'un précédent Conseil d'administration, nous avons voté sur des listes qui étaient projetées, et nous n'avions pas de document papier nous permettant de voir avec qui nous allions siéger dans ces commissions. Serait-il possible que ces dossiers sur lesquels le Conseil d'administration s'est prononcé et a voté nous soient transmis ? J'ai fait la demande à la Direction des affaires juridiques et générales (DAJG) la semaine dernière et je n'ai pas eu de retour.

M. GERVAIS.- Les documents sont en ligne.

Mme ALBANESE.- Ils n'y étaient pas il y a quelques jours. Je parle de la Commission des moyens et de la Commission des statuts.

M. GERVAIS.- Ils sont en ligne sur l'espace Instances et sur le site Web de l'université. Sur la Commission des moyens et la Commission des statuts, les compositions sont accessibles.

M. LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de clôturer cette séance.

La séance est levée à 18 heures 49.